

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



## CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/35/305

S/14100

11 août 1980

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-cinquième session

Point 23 de l'ordre du jour provisoire\*

QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-cinquième année

### Rapport du Secrétaire général

1. Dans mes récents rapports à l'Assemblée générale (A/35/161 du 2 avril 1980) et au Conseil de sécurité (S/13972 du 3 juin 1980), ainsi que dans la déclaration que j'ai faite devant le Conseil de sécurité le 13 juin 1980 <sup>1/</sup>, j'ai rendu compte des efforts que j'avais entrepris en vue d'amener la reprise des négociations intercommunautaires à Chypre, lesquelles avaient été suspendues, en consultation avec les parties, le 22 juin 1979. Depuis lors, dans l'accomplissement de la mission de bons offices que m'avait confiée le Conseil de sécurité, mes représentants et moi-même avons poursuivi ces efforts aussi bien au Siège de l'Organisation des Nations Unies qu'à Chypre.
2. Le 6 août 1980, mon représentant spécial à Chypre, M. Gobbi, m'a fait savoir que les deux parties étaient convenues de reprendre officiellement les négociations le 9 août. A cette réunion, tenue dans les installations de conférences de l'Organisation des Nations Unies au palais Ledra, la communauté chypriote grecque était représentée par M. George Ioannides, qui était accompagné de Mme Stella Soulioti et de M. Michael Triantafyllides; la communauté chypriote turque était représentée par M. Umit Suleiman Onan, qui était accompagné de M. Mecati Munir Artekun et de M. Muataz Soysal. Après quelques paroles de bienvenue, mon représentant spécial a fait en mon nom une déclaration liminaire (voir annexe). Il a été convenu que la phase des pourparlers concernant les questions de fond commencerait à Nicosie le 16 septembre et que les réunions auraient normalement lieu le mardi.
3. Je suis heureux que les difficultés qui avaient si longtemps fait obstacle à la reprise du processus de négociation intercommunautaire aient enfin été surmontées. Sans sous-estimer les obstacles qui restent à franchir, j'espère néanmoins que la voie est ainsi ouverte à des progrès vers un règlement politique librement négocié, juste et durable du problème de Chypre. A cette fin, je continuerai à offrir mes bons offices et j'espère continuer à bénéficier de la coopération des parties - dont dépend en dernier ressort le succès de la recherche d'un règlement convenu du problème.

\* A/35/150

<sup>1/</sup> S/PV.2230.

ANNEXE

A. Texte de la déclaration liminaire du Secrétaire général

Je note que les deux parties ont indiqué qu'elles étaient disposées à reprendre les pourparlers intercommunautaires, qui avaient été suspendus en consultation avec elles le 22 juin 1979, et de le faire dans le cadre de la mission de bons offices confiée au Secrétaire général par le Conseil de sécurité et sur la base des accords de haut niveau du 12 février 1977 et du 19 mai 1979.

Les deux parties ont, à cet égard, signifié leur intention de participer à la reprise des pourparlers de façon régulière et suivie et d'engager des négociations concrètes, en examinant de façon constructive et approfondie tous les aspects du problème de Chypre. A cet égard, j'aimerais décrire la façon dont le Secrétaire général conçoit le terrain d'entente trouvé à la suite des consultations qui ont eu lieu au cours des derniers mois :

a) Les deux parties ont réaffirmé la validité des accords de haut niveau du 12 février 1977 et du 19 mai 1979;

b) Les deux parties ont réaffirmé leur appui à une solution fédérale de l'aspect constitutionnel du problème de Chypre et à une solution bizonale de l'aspect territorial de ce problème;

c) Les deux parties ont indiqué que la question de la sécurité pouvait être abordée et examinée au cours des pourparlers intercommunautaires. Il est entendu que cette question sera examinée compte tenu de certaines difficultés pratiques qui peuvent se poser pour la communauté chypriote turque ainsi que de la sécurité de l'ensemble de Chypre;

d) Les deux parties ont demandé au Secrétaire général que les pourparlers intercommunautaires se poursuivent.

L'application pratique des notions formulées aux alinéas b) et c) ci-dessus sera examinée dans le cadre de l'examen quant au fond des aspects constitutionnels et territoriaux et sera reflétée dans les positions et propositions de fond des parties concernant les différents points de l'ordre du jour.

En ce qui concerne les questions à examiner, le Secrétaire général croit comprendre, sur la base de l'Accord du 19 mai, qu'elles comprendront les sujets suivants :

a) Conclusion d'un accord sur la réinstallation d'une population à Varosha sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions du point 5 de l'Accord du 19 mai;

b) Adoption par les deux parties de mesures initiales d'ordre pratique visant à promouvoir la bonne volonté, la confiance mutuelle et le retour à une situation normale, conformément aux dispositions du point 6, qui stipule qu'on attachera une importance spéciale à cette question;

c) Aspects constitutionnels;

d) Aspects territoriaux.

En ce qui concerne la procédure, il est entendu que les quatre questions indiquées ci-dessus seront toutes examinées à tour de rôle à des réunions consécutives. A un stade approprié, au début des pourparlers, des comités ou des groupes de travail seront établis par les interlocuteurs.

B. Paroles de bienvenue du représentant spécial du Secrétaire général

Je tiens à remercier les deux communautés pour leur importante coopération, qui a rendu possible la reprise des pourparlers.

Je suis convaincu que ces pourparlers auront lieu dans un esprit constructif et, comme je l'ai dit dans la déclaration que j'ai faite en arrivant à Chypre en mai dernier, je n'ignore ni les expériences et les désillusions du passé ni les difficultés actuelles, mais je crois à la puissance du dialogue pour surmonter les difficultés et résoudre les différends. Il ne servirait à rien de rester prisonniers de l'atmosphère pessimiste du passé. Bien au contraire, nous devons considérer l'avenir avec persévérance et espoir.

Je suis fermement convaincu aussi, comme l'a dit le Secrétaire général, que la reprise des pourparlers ouvrira la voie à un règlement juste et durable du problème de Chypre.

